

**AVIS DE REQUÊTE ET D'AUDIENCE  
concernant une requête de modification  
des tarifs de distribution de 2007  
de Welland Hydro-Electric System Corp.**

Welland Hydro-Electric System Corp. (ci-après, « Welland Hydro ») a déposé une requête auprès de la Commission de l'énergie de l'Ontario (ci-après, la « Commission ») aux termes de l'article 78 de la *Loi de 1998 sur la Commission de l'énergie de l'Ontario*, L.O., c. 15 (annexe B). La Commission a assigné à cette requête le numéro EB-2007-0663.

Dans sa requête, Welland Hydro propose une augmentation de ses tarifs de distribution approuvés pour 2007, afin de lui permettre de recouvrer les dépenses prévues pour les impôts et les paiements versés en remplacement d'impôts (ci-après, « PERI »), à compter du 1<sup>er</sup> octobre. Welland Hydro a estimé que ses charges différentielles en PERI pour 2007 s'élèvent à 353 832 \$. Welland Hydro a estimé que le changement proposé entraînerait une augmentation de 1,2 % sur la facture du consommateur résidentiel moyen qui utilise 1 000 kWh par mois. Un consommateur du service général dont la demande est inférieure à 50 kW et qui utilise 5 000 kWh par mois verrait une augmentation de 0,6 % sur sa facture.

**Comment consulter les documents présentés par Welland Hydro-Electric System Corp.**

Des exemplaires de la requête sont disponibles pour consultation dans les bureaux de la Commission à Toronto et dans son site Web, ainsi qu'aux bureaux de Welland Hydro-Electric System Corp. et dans son site Web, le cas échéant.

**Comment participer**

Vous pouvez participer à la présente instance de l'une des trois façons suivantes :

Vous pouvez faire parvenir une lettre de commentaires à la Commission. Votre lettre doit inclure toute demande de présentation orale que vous désirez faire devant la Commission et parvenir à la Commission au plus tard 30 jours suivant la date de publication du présent avis ou, si cet avis vous a été signifié directement, au plus tard 30 jours suivant la date de réception de l'avis.

Vous pouvez demander le statut d'observateur afin de recevoir les documents publiés par la Commission durant l'instance. Votre demande doit parvenir sous forme de lettre à la Commission au plus tard 10 jours suivant la date de publication du présent avis ou, si cet avis vous a été signifié directement, au plus tard 10 jours suivant la date de réception de l'avis.

Vous pouvez demander le statut d'intervenant si vous désirez participer activement à l'instance. Vous devez présenter votre requête dans une lettre d'intervention, laquelle doit parvenir au plus tard 10 jours après la publication du présent avis ou, si l'on vous a signifié le présent avis en main propre, au plus tard 10 jours après la date de signification. Votre lettre d'intervention doit décrire la manière dont vous êtes ou pourriez être touché par l'instance et doit préciser si vous représentez un groupe et, le cas échéant, décrire ce groupe et ses membres. La Commission peut choisir de tenir une audience écrite ou orale. Votre lettre d'intervention doit indiquer si vous préférez une audience écrite ou une audience orale et préciser les raisons sur lesquelles votre préférence est fondée. La Commission peut attribuer des dépens dans cette instance. Vous devez indiquer dans votre lettre d'intervention si vous entendez solliciter des dépens auprès du requérant ainsi que les motifs établissant votre admissibilité aux dépens. Vous devez également remettre un exemplaire de votre lettre d'intervention au Requêteur.

**Vous voulez en savoir plus?**

Vous pouvez obtenir davantage de renseignements sur la manière de participer en visitant le site Web de la Commission ([www.oeb.gov.on.ca](http://www.oeb.gov.on.ca)) ou en appelant notre Centre des relations avec les consommateurs au 1 877 632-2727.

**Comment nous joindre**

Lorsque vous répondrez au présent avis, veuillez citer le numéro de dossier de la Commission EB-2007-0663. Il est également important d'indiquer votre nom, votre numéro de téléphone ainsi que votre adresse postale et, le cas échéant, votre adresse électronique et votre numéro de télécopieur. Toutes les communications doivent être adressées au secrétaire de la Commission à l'adresse indiquée plus bas, et doivent être reçues au plus tard à 16 h 45 le jour exigé.

Pour votre commodité, la Commission accepte les lettres de commentaires par courrier courant ou électronique. Notre adresse électronique est : [Boardsec@oeb.gov.on.ca](mailto:Boardsec@oeb.gov.on.ca). Veuillez inclure le numéro de référence du dossier de requête dans la ligne « objet » de votre courriel.

Les lettres d'intervention doivent être envoyées par courrier courant à l'adresse indiquée plus bas. N'oubliez pas de faire parvenir un exemplaire de votre requête d'intervention au Requérant à l'adresse indiquée plus bas.

**IMPORTANT**

**SI VOUS NE RÉPONDEZ PAS CONFORMÉMENT AUX TERMES DU PRÉSENT AVIS, LA COMMISSION PEUT PROCÉDER EN VOTRE ABSENCE ET VOUS NE RECEVREZ AUCUN AUTRE AVIS CONCERNANT CETTE INSTANCE.**

## **Adresses**

### **Commission**

Par la poste :  
Commission de l'énergie de l'Ontario  
C.P. 2319  
2300, rue Yonge, 27<sup>e</sup> étage  
Toronto (Ontario)  
M4P 1E4

À l'attention de la secrétaire de la  
Commission

Courriel : [Boardsec@oeb.gov.on.ca](mailto:Boardsec@oeb.gov.on.ca)

Tél. : 1 888 632-6273 (sans frais)  
Télec. : 416 440-7656

### **Requérant**

Welland Hydro-Electric System Corp.  
P.O. Box 280, 950 East Main Street  
Welland (Ontario)  
L3B 5P6

À l'attention de M. Wayne Armstrong,  
directeur des Finances

Courriel :  
[warmstrong@wellandhydro.com](mailto:warmstrong@wellandhydro.com)

Tél. : 905 732-1381, poste 234  
Télec. : 905 732-0123

### **Conseiller juridique du requérant**

James Sidlofsky, associé  
Borden Ladner Gervais LLP  
Scotia Plaza  
40, rue King Ouest  
Toronto (Ontario) M5H 3Y4

Courriel : [jsidlofsky@blgcanada.com](mailto:jsidlofsky@blgcanada.com)

Fait à Toronto le 13 août 2007.

COMMISSION DE L'ÉNERGIE DE L'ONTARIO

*Original signé par*

Peter H. O'Dell  
Secrétaire adjoint